

153^e séance

ÉLECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES, ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL

Projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral

Texte adopté par la commission – n° 701

TITRE I^{ER}

DISPOSITIONS RELATIVES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Article 1^{er}

Dans l'ensemble des dispositions législatives :

1° Les mots : « conseils généraux », « conseiller général » et « conseillers généraux » sont remplacés, respectivement, par les mots : « conseils départementaux », « conseiller départemental » et « conseillers départementaux » ;

2° (*nouveau*) Les mots : « conseil général », lorsqu'ils s'appliquent à l'organe mentionné à l'article L. 3121-1 du code général des collectivités territoriales, sont remplacés par les mots : « conseil départemental ».

Amendements identiques :

Amendements n° 5 présenté par M. Verchère, n° 24 présenté par M. de Ganay, M. Le Mèner, M. Straumann, Mme Duby-Muller, M. Foulon, M. Cinieri, M. Door, M. Siré, M. Meslot, M. Bouchet, M. Chrétien, M. Fromion et M. Saddier, n° 77 présenté par M. Bonnot, Mme Marianne Dubois et M. Vannson, n° 121 présenté par M. Marc, n° 170 présenté par M. Olivier Marleix, M. de La Verpillière, M. Bussereau, M. Devedjian, M. Dhucq, M. Furst, M. Gaymard, M. Guillet, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Martin-Lalande, Mme Poletti, M. Suguenot, M. Ttart, M. Marty et M. Guy Geoffroy, n° 202 présenté par M. Guillo-teau, n° 223 présenté par M. Lamblin, n° 263 présenté par M. Solère, n° 359 présenté par M. Morel-A-L'Huissier et M. Favennec, n° 418 présenté par Mme Grommerch, M. Jean-Pierre Vigier, M. Jacquat, M. Ginesy, Mme Rohfritsch, M. Sturni, M. Salen, Mme Le Callennec, M. Bertrand, M. Robinet et M. Gest, n° 443 présenté par M. Audibert Troin, M. Foulon, M. de Rocca Serra, M. Cochet et

Mme Pons, n° 516 présenté par M. Poisson, M. Daubresse, M. Ginesta, M. Reiss, Mme Lacroute et Mme Besse, n° 653 présenté par M. Ciotti, M. Fillon, M. Ginesy et M. Labaune, n° 711 présenté par M. Larrivé, M. Jacob, M. Abad, M. Aboud, M. Accoyer, M. Albarello, Mme Ameline, M. Appar, M. Balkany, M. Baroin, M. Bénisti, M. Berrios, M. Blanc, Mme Boyer, M. Briand, M. Brochand, M. Carré, M. Carrez, M. Censi, M. Chartier, M. Chatel, M. Cherpion, M. Chevrol-lier, M. Christ, M. Copé, M. Cornut-Gentille, M. Courtial, M. Couve, Mme de La Raudière, M. Debré, M. Deflesselles, M. Degauchy, M. Delatte, Mme Dion, M. Dord, M. Escroia, M. Fasquelle, M. Fenech, Mme Fort, M. Francina, M. Gandolfi-Scheit, Mme Genevard, M. Gérard, M. Gibbes, M. Gilard, M. Giran, M. Goasguen, Mme Greff, Mme Gross-kost, M. Grouard, Mme Guégot, M. Guibal, M. Heinrich, M. Herbillon, M. Herth, M. Houillon, M. Huet, M. Huyghe, M. Kert, Mme Kosciusko-Morizet, M. Kossowski, M. Laffineur, M. Lamour, M. Lazaro, M. Le Maire, M. Le Ray, M. Leboeuf, M. Lellouche, M. Leonetti, M. Lequiller, M. Lett, Mme Levy, M. Luca, M. Lurton, M. Marcangeli, M. Mariton, M. Alain Marleix, M. Marlin, M. Marsaud, M. Philippe Armand Martin, M. Meunier, M. Mignon, M. Morange, M. Moyne-Bressand, M. Myard, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Ollier, Mme Pecresse, M. Péliissard, M. Perrut, M. Philippe, M. Poniatowski, M. Priou, M. Reitzer, M. Riester, M. Scellier, M. Schneider, M. Sermier, M. Sordi, Mme Tabarot, M. Tardy, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Terrot, M. Tian, Mme Vautrin, M. Vialatte, M. Vitel, M. Voisin, M. Warsmann, M. Wauquiez, M. Woerth et Mme Zimmer-mann, n° 726 présenté par M. de Mazières, n° 957 présenté par M. Philippe Gosselin et n° 974 présenté par M. Darmanin, M. Moudenc et M. Douillet.

Supprimer cet article.

Amendements identiques :

Amendements n° 274 présenté par M. Fasquelle, M. Strau-mann, M. Foulon, M. Cinieri, M. Bénisti, M. Suguenot, M. Salen, M. Siré, Mme Rohfritsch, M. Abad, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dhucq, M. Chrétien et M. Le Mèner et n° 361 présenté par M. Morel-A-L'Huissier et M. Favennec.

Supprimer l'alinéa 2.

Amendement n° 273 présenté par M. Fasquelle, M. Strau-mann, M. Foulon, M. Cinieri, M. Bénisti, M. Suguenot, M. Salen, M. Siré, Mme Rohfritsch, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dhucq, M. Chrétien, M. Le Mèner et M. Abad.

Supprimer l'alinéa 3.

Après l'article premier

Amendement n° 801 rectifié présenté par M. Darmanin, M. Moudenc, M. Douillet et M. Le Mèner.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Les titres I^{er} et II du livre I^{er} de la troisième partie du code général des collectivités territoriales sont abrogés.

Amendement n° 845 présenté par M. Sauvadet, M. Maurice Leroy, M. Vercamer, M. Jégo, M. Gomes, M. Tuaiva, M. Salles, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Zumkeller, M. Favennec, M. Santini, M. Benoit, M. Philippe Vigier, M. Bourdouleix, M. Richard, M. Pancher, M. Tahuaitu, M. Reynier, M. Fritch, M. Fromantin, M. Folliot, M. Demilly, M. Rochebloine et M. Borloo.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

L'article L. 3121-1 du code général des collectivités territoriales est complété par les mots : « qui représente la population et les territoires qui le composent ».

Avant l'article 2

Amendements identiques :

Amendements n° 275 présenté par M. Fasquelle, M. Straumann, M. Foulon, M. Cinieri, M. Bénisti, M. Suguenot, M. Salen, M. Siré, Mme Rohfritsch, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dhuicq, M. Chrétien et M. Le Mèner, n° 362 présenté par M. Morel-A-L'Huissier et M. Favennec et n° 655 présenté par M. Ciotti, M. Fillon, M. Ginesy, Mme Dalloz, M. Labaune et M. Moudenc.

À la fin de l'intitulé du chapitre I^{er}, substituer au mot :

« départementaux »

le mot :

« généraux ».

CHAPITRE I^{ER}**Dispositions relatives à l'élection des conseillers départementaux****Article 2**

L'article L. 191 du code électoral est ainsi rédigé :

« *Art. L. 191.* – Les électeurs de chaque canton du département élisent au conseil départemental deux membres de sexe différent, qui se présentent en binôme de candidats dont les noms sont ordonnés dans l'ordre alphabétique sur tout bulletin de vote imprimé à l'occasion de l'élection. »

Amendements identiques :

Amendements n° 6 présenté par M. Verchère, n° 25 présenté par M. de Ganay, M. Gaymard, Mme Duby-Muller, M. Door, M. Meslot, M. Lurton et M. Fromion, n° 33 présenté par M. Decool, M. Mariani, M. Moreau, M. Daubresse, M. Lazaro, Mme Poletti, M. Grouard, M. Le Ray, M. Teissier et Mme Grosskost, n° 78 présenté par M. Bonnot, Mme Marianne Dubois et M. Vannson, n° 93 présenté par M. Jean-Pierre Barbier, n° 122 présenté par M. Marc, n° 171 présenté par M. Olivier Marleix, M. de La Verpillière, M. Bouchet, M. Bussereau, M. Devedjian, M. Furst, M. Guillet, M. Hetzel, Mme Louwagie,

M. Martin-Lalande, M. Morange, M. Siré, M. Straumann, M. Tetart, M. Guy Geoffroy et M. Marty, n° 201 présenté par M. Guilloteau, n° 224 présenté par M. Lamblin, n° 270 présenté par M. Tardy, n° 340 présenté par M. Fasquelle, n° 363 présenté par M. Morel-A-L'Huissier et M. Favennec, n° 444 présenté par M. Audibert Troin, M. Cinieri, M. Foulon, M. Cochet, M. de Rocca Serra, M. Gest, Mme Le Callennec, Mme Pons et M. Vitel, n° 507 présenté par M. Luca, M. Dhuicq, M. Schneider et M. Ginesta, n° 519 présenté par M. Poisson, M. Reiss, Mme Lacroute, M. Bertrand et Mme Besse, n° 599 présenté par M. Aubert, M. Chrétien et M. Suguenot, n° 710 présenté par M. Larrivé, M. Jacob, M. Abad, M. Aboud, M. Accoyer, M. Albarello, Mme Ameline, M. Apparu, M. Balkany, M. Baroin, M. Bénisti, M. Berrios, M. Blanc, Mme Boyer, M. Briand, M. Brochand, M. Carré, M. Carrez, M. Censi, M. Chartier, M. Chatel, M. Cherpion, M. Chevrollier, M. Christ, M. Copé, M. Cornut-Gentille, M. Courtial, M. Couve, Mme Dalloz, M. Dassault, Mme de La Raudière, M. Debré, M. Deflesselles, M. Degauchy, Mme Dion, M. Door, M. Dord, M. Estrosi, M. Fenech, Mme Fort, M. Francina, M. Gandolfi-Scheit, Mme Genevard, M. Gérard, M. Gibbes, M. Gilard, M. Giran, M. Goasguen, M. Gorges, Mme Greff, Mme Guégot, M. Guibal, M. Heinrich, M. Herbillon, M. Herth, M. Houillon, M. Huet, M. Huyghe, M. Kert, Mme Kosciusko-Morizet, M. Kossowski, M. Laffineur, M. Lamour, M. Le Maire, M. Leboeuf, M. Lellouche, M. Leonetti, M. Lequiller, M. Lett, Mme Levy, M. Marcangeli, M. Mariton, M. Alain Marleix, M. Marlin, M. Marsaud, M. Meunier, M. Mignon, M. Myard, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Ollier, Mme Pecresse, M. Pélissard, M. Perrut, M. Piron, M. Poniatowski, M. Quentin, M. Reitzer, M. Riester, M. Scellier, M. Sermier, M. Sordi, Mme Tabarot, M. Taugourdeau, M. Terrot, M. Tian, Mme Vautrin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Voisin, M. Warsmann, M. Wauquiez, M. Woerth, Mme Zimmermann et M. Vialatte, n° 760 présenté par M. Ciotti, M. Fillon et M. Labaune, n° 846 présenté par M. Sauvadet, M. Maurice Leroy, M. Vercamer, M. Jégo, M. Gomes, M. Tuaiva, M. Salles, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Zumkeller, M. Favennec, M. Santini, M. Benoit, M. Philippe Vigier, M. Bourdouleix, M. Richard, M. Pancher, M. Tahuaitu, M. Reynier, M. Fromantin, M. Folliot, M. Morin, M. Hillmeyer, M. Fritch, M. Demilly, M. Rochebloine et M. Borloo, n° 956 présenté par M. Philippe Gosselin et n° 973 présenté par M. Darmanin, M. Moudenc, M. Douillet et M. Le Mèner.

Supprimer cet article.

Annexes**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE****(Conférence des Présidents et première séance du mardi 19 février 2013)**

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du mardi 19 février 2013 au jeudi 21 mars 2013 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 19 février

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;
- Fixation de l'ordre du jour ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires (n^{os} 566-661-666-707) ;

- Suite de la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral (n^{os} 631-701) ;

- Suite de la discussion du projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux (n^{os} 630-700).

(Ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)

Mercredi 20 février

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;

- Déclaration du Gouvernement, en application de l'article 50-1 de la Constitution, sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'Union européenne et débat sur cette déclaration ;

- Suite de la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral (n^{os} 631-701) ;

- Suite de la discussion du projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux (n^{os} 630-700).

(Ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)

Judi 21 février

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Discussion de la proposition de loi visant à élargir les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants de l'armée française totalisant au moins quatre mois de présence en Algérie avant le 1^{er} juillet 1964 ou en opérations extérieures (n^{os} 267-714) ;

- Discussion de la proposition de loi visant à prévenir et lutter contre la violence en milieu scolaire (n^{os} 332-731) ;

- Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative au contrôle des normes applicables aux collectivités territoriales et à la simplification de leur fonctionnement (n^{os} 537-725).

Vendredi 22 février

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral (n^{os} 631-701) ;

- Suite de la discussion du projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux (n^{os} 630-700).

(Ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)

Samedi 23 février

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral (n^{os} 631-701) ;

- Suite de la discussion du projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux (n^{os} 630-700).

(Ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)

Mardi 26 février

matin (9 h 30) :

- Questions orales sans débat.

après-midi (15 heures) :

- Questions au Gouvernement ;

- Explications de vote communes et votes par scrutin public sur le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral (n^{os} 631-701) et sur le projet de loi organique relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux (n^{os} 630-700) ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi visant à élargir les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants de l'armée française totalisant au moins quatre mois de présence en Algérie avant le 1^{er} juillet 1964 ou en opérations extérieures (n^{os} 267-714) ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi visant à prévenir et lutter contre la violence en milieu scolaire (n^{os} 332-731) ;

- Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi relative au contrôle des normes applicables aux collectivités territoriales et à la simplification de leur fonctionnement (n^{os} 537-725) ;

- Débat sur la sécurité sanitaire du médicament.

soir (21 h 30) :

- Débat sur les dispositifs d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande dans le bâtiment.

Mercredi 27 février

après-midi (15 heures) :

- Questions au Gouvernement ;

- Débat sur « le Mali : au-delà de l'intervention militaire, perspectives de reconstruction et de développement ».

soir (21 h 30) :

- Questions au ministre de l'éducation nationale.

Judi 28 février

matin (9 h 30) :

- Questions orales sans débat.

après-midi (15 heures) :

- Débat sur le fonctionnement des juridictions prud'homales après la réforme de la carte judiciaire (*salle Lamartine*) ;

- À 17 heures : Débat sur l'avenir des projets d'infrastructures de transport.

soir (21 h 30) :

- Discussion de la proposition de résolution européenne sur l'instrument de réciprocité sur les marchés publics (n^{os} 583-668).

Lundi 11 mars

après-midi (16 heures) et soir (21 h 30) :

- Discussion du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (n^o 653).

Mardi 12 mars

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement ;
- Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (n° 653).

Mercredi 13 mars

après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Questions au Gouvernement sur des sujets européens ;
- Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (n° 653).

Jeudi 14 mars

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (n° 653).

Vendredi 15 mars

matin (9 h 30), après-midi (15 heures) et soir (21 h 30) :

- Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (n° 653).

Mardi 19 mars

matin (9 h 30) :

- Questions orales sans débat.
- après-midi (15 heures) :
- Questions au Gouvernement ;
 - Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (n° 653) ;

- À 17 heures : Débat sur le rapport annuel de la Cour des comptes (*salle Lamartine*).

soir (21 h 30) :

- Débat sur le rapport d'information sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale (n° 652).

Mercredi 20 mars

après-midi (15 heures) :

- Questions au Gouvernement ;
 - Débat sur la politique en faveur du médicament générique.
- soir (21 h 30) :
- Discussion de la proposition de résolution, au titre de l'article 34-1 de la Constitution, sur l'avenir politique de la construction européenne (n° 672 rectifié) ;
 - Questions à la ministre chargée de la politique du logement.

Jeudi 21 mars

matin (9 h 30) :

- Questions orales sans débat.

après-midi (15 heures) :

- Débat sur la traçabilité alimentaire ;
- Débat sur la politique de la ville et la rénovation urbaine.

soir (21 h 30) :

- Débat sur la politique européenne en matière d'emploi des jeunes.

**TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

Transmissions

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 19 février 2013

6295/13. - Recommandation de la Banque central européenne du 4 février 2013 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Central bank of Cyprus (BCE/2013/3).

COM(2013) 48 final. - Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union.

D023457/03. - Règlement (UE) de la Commission concernant les mesures relatives à la notification des violations de données à caractère personnel en vertu de la directive 2002/58/CE sur la vie privée et les communications électroniques.

DEC 01/2013. - Virement de crédits no DEC 01/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013.

**TEXTES TRANSMIS EN APPLICATION DU PROTOCOLE
SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES DE SUBSIDIARITÉ
ET DE PROPORTIONNALITÉ ANNEXÉ AU TRAITÉ SUR
L'UNION EUROPÉENNE ET AU TRAITÉ SUR LE
FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La Commission européenne a transmis, en application du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à M. le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communication du 19 février 2013

Proposition de directive du Conseil mettant en oeuvre une coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières [COM(2013) 71 final].

ANALYSE DES SCRUTINS

153^e séance

Scrutin public n° 262

Sur les amendements de suppression de l'article premier du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le code électoral.

Nombre de votants :	295
Nombre de suffrages exprimés :	294
Majorité absolue :	148
Pour l'adoption :	111
Contre :	183

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (293) :

Contre..... : 172 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant(s) : M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale) et Mme Laurence **Dumont** (Président de séance).

Groupe de l'union pour un mouvement populaire (195) :

Pour..... : 108 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Pour..... : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstention..... : 1 M. Jean-Louis **Borloo**.

Groupe écologiste (17) :

Contre..... : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16) :

Contre..... : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :

Contre..... : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non inscrits (7) :

Pour..... : 1 M. Jean **Lassalle**.

Scrutin public n° 263

Sur l'amendement n° 845 de M. Sauvadet après l'article premier du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le code électoral.

Nombre de votants :	274
Nombre de suffrages exprimés :	271
Majorité absolue :	136
Pour l'adoption :	269
Contre :	2

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe socialiste, républicain et citoyen (293) :

Pour..... : 144 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre..... : 2 Mme Florence **Delaunay** et M. François **Pupponi**.

Abstention..... : 3 MM. Pouria **Amirshahi**, Christian **Franqueville** et Mme Monique **Rabin**.

Non-votant(s) : M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale) et Mme Laurence **Dumont** (Président de séance).

Groupe de l'union pour un mouvement populaire (195) :

Pour..... : 101 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :

Pour..... : 7 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe écologiste (17) :

Pour..... : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16) :

Pour..... : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :

Pour..... : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non inscrits (7)

Pour..... : 4 MM. Jacques **Bompard**, Gilbert **Collard**, Jean **Lassalle** et Mme Marion **Maréchal-Le Pen**.

